

SÉANCE ORDINAIRE

18 JUIN 2019

Deux cent cinquantième séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, tenue à l'école Joséphine-Dandurand, Édifice Beaulieu, 135, boulevard du Séminaire Nord, Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 18^e jour de juin 2019 et à laquelle sont présents :

Présences : Mesdames et messieurs les commissaires : Nadine Arseneault, Réjean Bessette, François Blais, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Isabelle Brulotte, Marie Josée Gagnon, Josée Hébert, Martine Lalonde, Anne-Marie Noël, Martin Paquette, Lynda Tessier et Pierre Therrien.

Autres présences : Monsieur Eric Blackburn, directeur général;
Monsieur Mario Champagne, directeur général adjoint et secrétaire général;
Madame Dominique Lachapelle, directrice générale adjointe;
Madame Sophie Latreille, directrice générale adjointe;
Madame Louise Beaupré, directrice du Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle;
Monsieur Alain Camaraine, directeur du Service des ressources éducatives aux jeunes;
Monsieur Charles Dalpé, directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire;
Madame Céline Falardeau, directrice du Service des affaires juridiques et des communications;
Madame Katleen Loiselle, directrice du Service des ressources humaines;
Madame Annie Lussier, directrice du Service des technologies de l'information;
Madame Elizabeth Mc Donough, directrice du Service des ressources matérielles;
Madame Chantal Noël, directrice du Service des ressources financières.

Absences : Madame et monsieur les commissaires : Manon Côté et Stéphane Surprenant.

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Andrée Bouchard, présidente, ouvre la séance.

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

HR 19.06.18
001

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que l'ordre du jour soit accepté avec les modifications suivantes :

Reporter le point suivant à la séance d'ajournement du 26 juin 2019.

05.5 Nominations et engagements – Personnel-cadre (document séance tenante).

Modifier le point 16. Levée de la séance par le suivant :

16. Ajournement de la séance au mercredi 26 juin 2019 à 19 h 30 à l'école Joséphine-Dandurand, Édifice Beaulieu, 135, boul. du Séminaire Nord, Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec, J3B 5K2.

ORDRE DU JOUR

01. Présences et ouverture de la séance.
02. Adoption de l'ordre du jour.
03. Plan d'engagement vers la réussite.
04. Période de questions du public.

- 05.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 21 mai 2019 (document SG 19.06.18-05.1).
 - Suivi au procès-verbal.
- 05.2 Correspondance
- 05.2.1 De monsieur Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur : confirmation d'une allocation de 109 137 \$ dans le cadre de la mesure *Embellissement des cours d'école*.
- 05.2.2 De Me Nathalie Marceau, secrétaire générale à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries : résolution du conseil des commissaires, adoptée le 14 mai 2019 – Demande au secrétariat du Conseil du Trésor de revoir les modalités de transfert des échelles de traitement en lien avec les travaux de relativités salariales pour le personnel de soutien et professionnel.
- 05.2.3 De monsieur Patrick Lachapelle, directeur général des infrastructures au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur : liste des projets retenus dans le cadre de la mesure *Embellissement des cours d'école*.
- 05.2.4 De madame Stéphanie Vachon, secrétaire générale au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur : accusé réception au nom du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, monsieur Jean-François Roberge – Résolution HR 19.05.21-003 – Gouvernance de l'école publique.
- 05.2.5 De monsieur Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur : Approbation du programme d'études révisé Lancement d'une entreprise (ASP 5361) conduisant à une attestation de spécialisation professionnelle dans le secteur de formation Administration, commerce et informatique remplaçant le programme d'études Lancement d'une entreprise (ASP 5264).
- 05.2.6 De monsieur Mario Bastien, directeur, Service de la culture, du développement social et du loisir de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu : Rapport annuel 2018.
- 05.3 Mot de la présidente et parole aux commissaires.
- 05.4 Candidats inscrits à la banque de cadres de la Commission scolaire – Rapport du comité de sélection (document séance tenante : DG 19.06.18-05.4).
- 05.5 **Reporté à la séance d'ajournement du 26 juin 2019** : Nominations et engagements – Personnel-cadre (document séance tenante).
- 05.6 Reddition de comptes annuelle des contrats des organismes publics (documents SG 19.06.18-05.6).
- 05.7 Questionnaire sur les pratiques en gestion contractuelle 2018-2019 (document SG 19.06.18-05.7).
- 05.8 Cession par la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu – Terrain école Saint-Eugène (document SG 19.06.18-05.8).
- 05.9 Servitude d'utilité publique en faveur de Bell Canada et Hydro-Québec (document SG 19.06.18-05.9).
- 09.1 Plan d'effectifs du personnel de soutien (secteur adaptation scolaire) pour l'année 2019-2020 (document séance tenante : RH 19.06.18-09.1).
- 10.1 Adoption des prévisions budgétaires 2019-2020 (documents RF 19.06.18-10.1).
- 10.2 Adoption des règles budgétaires 2019-2020 (RFP 03 – PR01) (documents RF 19.06.18-10.2).
- 10.3 Taux d'indemnisation des frais de déplacement pour l'année 2019-2020 (document RF 19.06.18-10.3).
- 10.4 Frais de surveillance à l'heure du dîner – Tarification 2019-2020 (document RF 19.06.18-10.4).
- 12.1 Adjudication de contrats
- 12.1.1 Réfection de toiture - École de Richelieu, édifice Saint-Joseph (document RM 19.06.18-12.1.1).
- 12.1.2 Modernisation d'un ascenseur Bloc C - École St-Vincent (document RM 19.06.18-12.1.2).
- 12.1.3 Cadenassage pour tous les établissements de la Commission scolaire (document RM 19.06.18-12.1.3).
- 14- Remerciements et félicitations.

- 15- Autres sujets.
- 16- Ajournement de la séance au mercredi 26 juin 2019 à 19 h 30 à l'école Joséphine-Dandurand, Édifice Beaulieu, 135, boul. du Séminaire Nord, Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec, J3B 5K2.

Adopté à l'unanimité.

03. PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE

En lien avec l'axe de « L'établissement - familles et communautés » du Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022 (PEVR) et plus particulièrement en ce qui a trait à l'objectif 1 de la Commission scolaire - Soutenir les parents durant le cheminement scolaire de leur enfant, madame Julie Lefebvre, ergothérapeute à l'école Hamel, accompagnée de mesdames Andrée Gariépy, Lucie Fournier, Sharyn Régnier et Josée Bellavance, expliquent comment elles intègrent et outillent les familles en ergothérapie dans le parcours scolaire de leurs enfants.

04. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Madame Cynthia Gauvin-Gauthier, parent, manifeste ses inquiétudes et ses préoccupations à l'égard de certaines situations vécues par des élèves de maternelle à l'école Sainte-Anne à Sabrevois et ce, tout au cours de la présente année scolaire. Elle souhaite que l'école dispose de deux classes de première année pour la prochaine année scolaire.

Madame Mélanie Lacerte, parent, manifeste son désaccord ainsi que celui de certains parents à l'égard de classes multiâges qui seront mises en place à l'école Saint-Jacques pour la prochaine année scolaire. À ce sujet, elle souhaite que les parents soient mieux informés quant à l'organisation scolaire.

05.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 21 MAI 2019 (document SG 19.06.18-05.1)

Chaque membre du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires tenue le 21 mai 2019 au moins six heures avant le début de la présente séance;

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2019 et d'adopter ledit procès-verbal tel que déposé.

Adopté à l'unanimité.

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Monsieur Eric Blackburn directeur général, mentionne aux membres du conseil des commissaires que les suivis administratifs ont été effectués quant aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 21 mai 2019.

HR 19.06.18
002

05.2 CORRESPONDANCE

- 05.2.1 De monsieur Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur : confirmation d'une allocation de 109 137 \$ dans le cadre de la mesure *Embellissement des cours d'école*.
- 05.2.2 De Me Nathalie Marceau, secrétaire générale à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries : résolution du conseil des commissaires, adoptée le 14 mai 2019 – Demande au secrétariat du Conseil du Trésor de revoir les modalités de transfert des échelles de traitement en lien avec les travaux de relativités salariales pour le personnel de soutien et professionnel.
- 05.2.3 De monsieur Patrick Lachapelle, directeur général des infrastructures au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur : liste des projets retenus dans le cadre de la mesure *Embellissement des cours d'école*.
- 05.2.4 De madame Stéphanie Vachon, secrétaire générale au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur : accusé réception au nom du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, monsieur Jean-François Roberge – Résolution HR 19.05.21-003 – Gouvernance de l'école publique.
- 05.2.5 De monsieur Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur : Approbation du programme d'études révisé Lancement d'une entreprise (ASP 5361) conduisant à une attestation de spécialisation professionnelle dans le secteur de formation Administration, commerce et informatique remplaçant le programme d'études Lancement d'une entreprise (ASP 5264).
- 05.2.6 De monsieur Mario Bastien, directeur, Service de la culture, du développement social et du loisir de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu : Rapport annuel 2018.

05.3 MOT DE LA PRÉSIDENTE ET PAROLE AUX COMMISSAIRES

Madame Andrée Bouchard, présidente, informe les membres du conseil des commissaires des activités auxquelles elle et certains collègues ont participé depuis la séance ordinaire du 21 mai 2019.

Madame Josée Hébert mentionne que le comité de parents de la Commission scolaire, lors de la prochaine année scolaire, offrira aux parents d'élèves une série de conférences aux dates et endroits suivants :

- 17 octobre 2019 (19 h) à la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot, une conférence intitulée : « Être parent, c'est mêlant », animée par monsieur Martin Larocque.
- 7 novembre 2019 (19 h) à l'école Saint-Vincent à Saint-Césaire, une conférence intitulée : « Devoirs et leçons : de la guerre à la complicité » animée par madame Marie Montpetit. Cette conférence sera également offerte à l'école Saint-Gérard le 21 novembre 2019 à 19 h.
- 5 décembre 2019 (19 h) au centre administratif de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, une conférence intitulée « Mise au point sur la place que les technologies de l'information et communication et les jeux vidéos occupent chez nos jeunes », animée par madame Linda Villeneuve de l'organisme Action Dépendance. Madame Villeneuve sera accompagnée de partenaires du Service de police de Saint-Jean-sur-Richelieu et du CRD Le Virage.

Madame Marie Josée Gagnon indique que le comité EHDAA a tenu sa dernière séance de l'année le 27 mai dernier.

05.4 CANDIDATS INSCRITS À LA BANQUE DE CADRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE – RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION (document séance tenante : DG 19.06.18-05.4)

Considérant les besoins en personnel-cadre de la Commission scolaire;

Considérant le processus mis en place pour constituer une banque de relève de cadres susceptibles d'occuper un poste de direction d'établissement ou de direction adjointe d'établissement au sein de la Commission scolaire;

Considérant les recommandations émises par les comités de sélection, constitués de madame Andrée Bouchard, monsieur Pierre Boudreau, monsieur Éric Blackburn, monsieur Mario Champagne, madame Dominique Lachapelle, madame Sophie Latreille, madame Louise Beaupré, madame Katleen Loïselle, madame Manon Ouellet, madame Isabelle Branco, monsieur Louis-Philippe Dubois, monsieur Gino Jean, madame Natacha Lareau, madame Lyne Letendre et madame Esther Simard, à l'égard des candidats rencontrés;

Considérant le processus de sélection rigoureux incluant les étapes suivantes:

- le choix d'une stratégie de sélection et d'un profil;
- la rencontre d'information à l'intention des candidates et candidats;
- l'évaluation du potentiel de gestion des candidates et candidats et;
- les entrevues de sélection;

Considérant la présentation de ce dossier et les discussions tenues à ce sujet par les membres du conseil des commissaires lors du comité de travail du 11 juin 2019;

HR 19.06.18
003

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que mesdames Pascale Blanchette, Julie Gagné et Danielle Simard fassent partie de la banque de cadres susceptibles d'occuper un poste de gestion au sein de la Commission scolaire.

Adopté à l'unanimité.

05.5 NOMINATIONS ET ENGAGEMENTS – PERSONNEL-CADRE (document séance tenante)

Ce point est reporté à la séance d'ajournement du 26 juin 2019.

05.6 REDDITION DE COMPTES ANNUELLE DES CONTRATS DES ORGANISMES PUBLICS (documents SG 19.06.18-05.6)

Considérant la *Loi sur les contrats des organismes publics* (ci-après « LCOP ») à laquelle les commissions scolaires sont assujetties;

Considérant que, conformément à cette loi, le Conseil du trésor a édicté la Directive concernant la reddition de comptes en gestion contractuelle des organismes publics (ci-après « Directive »), qui s'applique notamment aux commissions scolaires;

Considérant que cette directive prévoit tous les cas de reddition de comptes et uniformise le contenu et la forme des informations à transmettre au Secrétariat du Conseil du trésor;

Considérant que les exigences prévues à cette directive découlent de la LCOP qui vise à promouvoir la reddition de comptes fondée sur l'imputabilité des dirigeants d'organismes publics et sur la bonne utilisation des fonds publics;

Considérant que ces redditions de comptes permettront au président du Conseil du trésor de soumettre ensuite au gouvernement un rapport sur l'application de la LCOP;

Considérant que, selon les exigences définies dans la Directive, la Commission scolaire des Hautes-Rivières (ci-après « CSDHR ») doit rendre compte de ses activités contractuelles réalisées au cours de la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2019;

Considérant que la reddition de comptes annuelle doit être transmise au Secrétariat du Conseil du trésor au plus tard le 30 juin 2019;

Considérant que, dans le cas d'une commission scolaire, le dirigeant de l'organisme public est le Conseil des commissaires, à moins que celui-ci ait délégué par règlement au Comité exécutif ou au directeur général, tout ou partie de ses fonctions découlant de la LCOP;

Considérant qu'à titre de dirigeant de l'organisme, le conseil des commissaires doit transmettre au Secrétariat du Conseil du trésor la déclaration requise en vertu de la Directive pour la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2019;

Considérant les explications fournies;

Considérant que les activités contractuelles réalisées à la CSDHR ont été accomplies par les gestionnaires visés en ayant le souci de respecter la LCOP, au meilleur de leur jugement et de leur capacité et ce, dans les limites des ressources disponibles;

Considérant les discussions tenues entre les membres du conseil des commissaires, lors du comité de travail précédent la présente séance publique;

HR 19.06.18
004

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

- 1° d'adopter la déclaration du dirigeant de l'organisme attestant de la fiabilité des données et des contrôles en gestion contractuelle telle qu'annexée à la présente résolution, en respectant le modèle proposé à l'annexe 3 de la Directive et en ajoutant le commentaire suivant : « La présente déclaration s'inscrit dans un contexte où les activités contractuelles de la Commission scolaire des Hautes-Rivières ont été accomplies par les gestionnaires ayant le pouvoir de ce faire, en ayant le souci de respecter les Règles contractuelles au meilleur de leur jugement et capacités et ce, dans les limites des ressources disponibles. »
- 2° d'autoriser la présidente de la Commission scolaire des Hautes-Rivières à signer la déclaration du dirigeant de l'organisme public et tout autre document nécessaire afin de respecter les exigences de reddition de comptes prévues à la Directive;
- 3° d'autoriser le responsable de l'application des règles contractuelles de la Commission scolaire des Hautes-Rivières à transmettre, au plus tard le 30 juin 2019, tous les documents nécessaires au Secrétariat du Conseil du trésor afin de respecter les exigences de reddition de comptes prévues à la Directive.

Adopté à l'unanimité.

05.7 QUESTIONNAIRE SUR LES PRATIQUES EN GESTION CONTRACTUELLE 2018-2019 (document SG 19.06.18-05.7)

Considérant la *Loi sur les contrats des organismes publics* (ci-après « LCOP »), ses règlements et les directives en matière de gestion contractuelle auxquels sont assujetties les commissions scolaires;

Considérant le déploiement, par le Secrétariat du Conseil du trésor (ci-après le « SCT ») du Portrait personnalisé en gestion contractuelle individuelle (ci-après le « Portrait personnalisé »), lequel vise notamment à permettre aux dirigeants d'organismes d'obtenir un portrait de la gestion contractuelle de leur organisme;

Considérant la correspondance transmise par le SCT en date du 1^{er} mai 2019 demandant aux organismes publics assujettis à la LCOP de remplir le Questionnaire sur les pratiques en gestion contractuelle 2018-2019 (ci-après le « Questionnaire ») afin d'intégrer les réponses qui seront données au Portrait personnalisé;

Considérant que le Questionnaire doit être soumis au dirigeant de l'organisme, soit le conseil des commissaires;

Considérant la présentation des réponses au Questionnaire effectuée par le responsable de l'application des règles contractuelles de la CSDHR, en collaboration avec le Service des ressources matérielles, ainsi que les explications fournies;

Considérant que les activités contractuelles réalisées à la CSDHR ont été accomplies par les gestionnaires visés en ayant le souci de respecter la LCOP, ses règlements et les directives en matière de gestion contractuelle au meilleur de leur jugement et de leur capacité, et ce, dans les limites des ressources disponibles et en considération de ses besoins spécifiques;

Considérant les discussions tenues entre les membres du conseil des commissaires, lors du comité de travail précédent la présente séance publique;

HR 19.06.18
005

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

- 1° d'approuver le Questionnaire sur les pratiques en gestion contractuelle 2018-2019 tel que complété;
- 2° d'autoriser la présidente de la Commission scolaire des Hautes-Rivières à signer le Questionnaire sur les pratiques en gestion contractuelle 2018-2019.
- 3° d'autoriser le responsable de l'application des règles contractuelles de la Commission scolaire des Hautes-Rivières à transmettre, au plus tard le 30 juin 2019, le Questionnaire sur les pratiques en gestion contractuelle 2018-2019 tel que complété.

Adopté à l'unanimité.

05.8 CESSION PAR LA VILLE DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU – TERRAIN ÉCOLE SAINT-EUGÈNE (document SG 19.06.18-05.8)

Considérant la résolution HR 18.10.23-003, adoptée par le conseil des commissaires le 23 octobre 2018, à l'effet de demander à la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu d'acquérir de la Fabrique de la Paroisse de Saint-Jean-l'Évangéliste la superficie de terrain requise et nécessaire pour la réalisation de l'agrandissement de l'école Saint-Eugène et de céder par la suite, à titre gratuit, cette partie de terrain à la Commission scolaire des Hautes-Rivières;

Considérant la résolution numéro 2019-04-0249, adoptée par le conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu le 23 avril 2019, à l'effet que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu cède, à titre gratuit, le terrain ci-haut mentionné à la Commission scolaire des Hautes-Rivières;

HR 19.06.18
006

Il est proposé par monsieur Pierre Therrien :

D'autoriser madame Andrée Bouchard, présidente et monsieur Eric Blackburn, directeur général, à signer l'acte de cession par la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en faveur de la Commission scolaire des Hautes-Rivières selon les termes et conditions qu'ils jugeront convenables, ainsi que tous les documents requis pour donner plein effet à la présente décision.

Adopté à l'unanimité.

05.9 SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE EN FAVEUR DE BELL CANADA ET HYDRO-QUÉBEC (document SG 19.06.18-05.9)

Considérant le projet de développement domiciliaire dans la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur;

Considérant que certains terrains de ce développement sont contigus à celui de l'école Saint-Jacques, propriété de la Commission scolaire des Hautes-Rivières;

Considérant la demande de l'entrepreneur Construction Beaudin & Courville Inc. à l'effet que la Commission scolaire accorde en faveur de Bell Canada et Hydro-Québec, une servitude réelle et perpétuelle d'utilité publique sur une partie de son terrain;

Considérant la présentation de ce dossier et les discussions tenues à ce sujet par les membres du conseil des commissaires lors du comité de travail du 11 juin 2019;

HR 19.06.18
007

Il est proposé par madame Martine Lalonde :

Que la Commission scolaire des Hautes-Rivières accorde une servitude réelle et perpétuelle d'utilité publique en faveur de Bell Canada et Hydro-Québec sur une partie de son terrain contigu à certains terrains du développement domiciliaire, connu et désigné comme étant UNE PARTIE du lot numéro DEUX MILLIONS SEPT CENT ONZE MILLE CINQ CENT TRENTE-NEUF (2 711 539 Ptie) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie.

Et

D'autoriser madame Andrée Bouchard, présidente et monsieur Eric Blackburn, directeur général, à signer l'acte de servitude aux termes et conditions qu'ils jugeront convenables.

Adopté à l'unanimité.

09.1 PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL DE SOUTIEN (SECTEUR ADAPTATION SCOLAIRE) POUR L'ANNÉE 2019-2020 (document séance tenante : RH 19.06.18-09.1)

Considérant la recommandation du comité de répartition des ressources dont une séance a été tenue le 5 juin 2019;

Considérant la consultation menée auprès du Syndicat du personnel de soutien des Hautes-Rivières-CSN;

Considérant la présentation du dossier et les discussions tenues à ce sujet par les membres du conseil des commissaires, lors du comité de travail du 11 juin 2019;

HR 19.06.18
008

Résolution corrigée
HR 19.06.26-007

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

Que soit accepté le plan d'effectifs du personnel de soutien (secteur adaptation scolaire), pour l'année 2019-2020 avec les modifications suivantes apportées au plan 2018-2019 et effectives à compter du 18 août 2019 :

Techniciens interprètes Postes abolis				
Écoles	Personnes visées	% poste	Nombre d'heures	Permanence
Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot	Virginie Govaerts	85,7143	30 h	Oui
Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot	Valéry Poulin	85,7143	30 h	Oui
Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot	Marilou Bonin	85,7143	30 h	Non

- Virginie Govaerts bénéficie d'une protection salariale à 30 h.
- Valéry Poulin bénéficie d'une protection salariale à 30 h.

➤ À titre indicatif, les postes sont abolis pour le motif « réduction de services spécifiques à rendre » ou pour le motif « modification de services spécifiques à rendre ».

Techniciens interprètes Postes maintenus				
Écoles	Personnes visées	% poste	Nombre d'heures	Permanence
Frère-André	Karine Lévesque	91,4286	32 h	Oui
Polyvalente Marcel-Landry	Jessica Laplante	85,7143	30 h	Oui
Sacré-Cœur	Karine Duchesne *	85,7143	30 h	Non

* Transfert de clientèle, moins de 5 kilomètres.

Techniciens interprètes Postes créés		
Écoles	% poste	Nombre d'heures
Marguerite-Bourgeois	85,7143	30 h
de Ramezay	85,7143	30 h
Monseigneur-Euclide-Théberge	85,7143	30 h

Techniciens en éducation spécialisée Postes abolis				
Écoles	Personnes visées	% poste	Nombre d'heures	Permanence
Jean XXIII	Annie Noiseux	68,5714	24 h	Non
Saint-Michel	Nathalie Forand	100,0000	35 h	Oui
Saint-Michel	Stéphanie Demers	100,0000	35 h	Oui
Micheline-Brodeur	Vacant	48,5714	17 h	
de Monnoir	Caroline Brière	71,4286	25 h	Non

Techniciens en éducation spécialisée
Postes abolis

Écoles	Personnes visées	% poste	Nombre d'heures	Permanence
Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Iberville)	Josée Bissonnette	85,7143	30 h	Oui
Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Iberville)	Marie-Eve Lajeunesse	85,7143	30 h	Non
du Pélican	Cédieu Léveillé (Vacant/démission)	85,7143	30 h	
Sacré-Cœur	Maxime Sorel	100,0000	35 h	Oui
Sacré-Cœur	Karine Meunier	50,0000	17 h 30	Non
Saint-Alexandre	Amélie Benoît	91,4286	32 h	Oui
Frère-André	Sylvie Gousy	94,2857	33 h	Oui
du Petit Clocher	Chrystel Rousseau	42,8571	15 h	Non
Capitaine-Luc-Fortin	Nathalie Dubois	74,2857	26 h	Non
de Richelieu	Kelly Leduc Dupont	71,4286	25 h	Non
de Richelieu	Catherine Simard	74,2857	26 h	Non
de Richelieu	Vacant	74,2857	26 h	
de Richelieu	Sophie Daniel	100,0000	35 h	Oui
Jeanne-Mance	Jonathan Guertin-Larouche	85,7143	30 h	Non
de Ramezay	Vacant	50,0000	17 h 30	
de Ramezay	Vacant	46,4286	16 h 15	
Pointe-Olivier	Annick Larouche	60,0000	21 h	Non
Saint-Jacques	Vacant	37,1429	13 h	
Saint-Blaise	Marie-Lou Desnoyers	71,4286	25 h	Non
Saint-Eugène	Anne-Marie Dupont	85,7143	30 h	Non
Saint-Eugène	Véronique Soucy-Harvey	85,7143	30 h	Non
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur	Linda Bélanger	85,7143	30 h	Oui
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur	Emilie Rainville	85,7143	30 h	Non
Saint-Gérard	Thérèse Berthiaume	100,0000	35 h	Oui
Saint-Gérard	Mireille Gauvin	100,0000	35 h	Oui
Saint-Gérard	Lyne Viens	100,0000	35 h	Oui
Bruno-Choquette	Pascale Bérubé	74,2857	26 h	Non
Joséphine-Dandurand	Audrey Mercier-Gosselin	57,1429	20 h	Non
Joseph-Amédée-Bélanger	Martine Laroche	71,4286	25 h	Non
Marguerite-Bourgeoys	Caroline Tremblay	88,5714	31 h	Oui
Marguerite-Bourgeoys	Julie Toutant	51,4286	18 h	Non
Polyvalente Marcel-Landry	Marie-Eve Choquette	44,2857	15 h 30	Non
Polyvalente Marcel-Landry	Vacant	85,7143	30 h	
Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot	Vacant	40,0000	14 h	
Docteur-Alexis-Bouthillier	Frédéric Le Sieur	88,5714	31 h	Non
Monseigneur-Euclide-Théberge	Vacant	67,8571	23 h 45	
Monseigneur-Euclide-Théberge	Vacant	56,4286	19 h 45	
Marie-Rivier	Meghan Jacques	42,8571	15 h	Non

Techniciens en éducation spécialisée				
<u>Postes abolis</u>				
Écoles	Personnes visées	% poste	Nombre d'heures	Permanence
Marie-Rivier	Vacant	50,0000	17 h 30	
Aux-Quatre-Vents	Sylvie Veilleux	57,1429	20 h	Non
Aux-Quatre-Vents	Vacant	42,8571	15 h	Non
des Prés-Verts	Vacant	67,8571	23 h 45	
Marie-Derome	Vacant	42,8571	15 h	

- Nathalie Forand bénéficie d'une protection salariale à 35 h.
- Stéphanie Demers bénéficie d'une protection salariale à 35 h.
- Josée Bissonnette bénéficie d'une protection salariale à 30 h.
- Maxime Sorel bénéficie d'une protection salariale à 35 h.
- Amélie Benoit bénéficie d'une protection salariale à 32 h.
- Sylvie Gousy bénéficie d'une protection salariale à 33 h.
- Sophie Daniel bénéficie d'une protection salariale à 35 h.
- Linda Bélanger bénéficie d'une protection salariale à 30 h.
- Thérèse Berthiaume bénéficie d'une protection salariale à 35 h.
- Mireille Gauvin bénéficie d'une protection salariale à 35 h.
- Lyne Viens bénéficie d'une protection salariale à 35 h.
- Caroline Tremblay bénéficie d'une protection salariale à 31 h.

- À titre indicatif, les postes sont abolis pour le motif « réduction de services spécifiques à rendre » ou pour le motif « modification de services spécifiques à rendre ».

Techniciens en éducation spécialisée				
<u>Postes maintenus</u>				
Écoles	Personnes visées	% poste	Nombre d'heures	Permanence
Jean XXIII	Vacant	85,7143	30 h	
Saint-Michel	Karine Paquette	57,1429	20 h	Non
Saint-Michel	Stéphanie Gaucher	28,5714	10 h	Non
Saint-Vincent	Brigitte Guillotte	100,0000	35 h	Oui
Saint-Vincent	Annie Samson	100,0000	35 h	Oui
Saint-Vincent	Estelle Pelletier Chrétien	100,0000	35 h	Oui
Saint-Vincent	Véronik Monette Brunette	100,0000	35 h	Non
Micheline-Brodeur	Valérie Turgeon	77,1429	27 h	Oui
Paul-Germain-Ostiguy	Marie-Hélène Ouellet	100,0000	35 h	Non
Paul-Germain-Ostiguy	Lucie Lamarre	97,1429	34 h	Oui
Paul-Germain-Ostiguy	Karine Paquette	42,8571	15 h	Oui
Notre-Dame-du-Sourire	Catherine Nadeau	74,2857	26 h	Non
Notre-Dame-du-Sourire	Jessica Pouliot-Chabot	71,4286	25 h	Non
Notre-Dame-du-Sourire	Vacant	74,2857	26 h	
du Pélican	Suzie Poitras	85,7143	30 h	Oui
Hamel	Isabelle Bourgeois	100,0000	35 h	Oui
Saint-Alexandre	Marie-Hélène Gélinas-Robert	100,0000	35 h	Oui
Saint-Alexandre	Amélie Grégoire	100,0000	35 h	Oui
Saint-Alexandre	Mélanie Derome	100,0000	35 h	Non
Sainte-Anne	Cynthia Wilford	85,7143	30 h	Non

Techniciens en éducation spécialisée				
Postes maintenus				
Écoles	Personnes visées	% poste	Nombre d'heures	Permanence
Frère-André	Sonia Bergeron	91,4286	32 h	Oui
Frère-André	Danielle Derochers	88,5714	31 h	Oui
Frère-André	Lyne Legros	74,2857	26 h	Non
Frère-André	Myriam Bérubé-Lareau	74,2857	26 h	Non
Frère-André	Vacant	57,1429	20 h	
du Petit Clocher	Annick Côté	65,7143	23 h	Non
Capitaine-Luc-Fortin	Julianne Patenaude	74,2857	26 h	Non
de Richelieu	Gisèle Lasnier	71,4286	25 h	Non
de Ramezay	Mathieu Fauchon	82,8571	29 h	Non
de Ramezay	Marie-Soleil Faquette-Asselin	85,7143	30 h	Non
de Ramezay	Nathalie Côté	78,5714	27 h 30	Non
de Ramezay	Vacant	50,0000	17 h 30	
Pointe-Olivier	Vacant	28,5714	10 h	
Alberte-Melançon	Angéline Farrell	74,2857	26 h	Non
des Savanes	Karine Lafrance	71,4286	25 h	Non
des Savanes	Doryce Baribeau	71,4286	25 h	Non
des Savanes	Marie-Claude Albert	71,4286	25 h	Non
des Savanes	Jasmine Beaudry *	92,8571	32 h 30	Oui
des Savanes	Caroline Leblanc *	94,2857	33 h	Oui
Saint-Jacques	Dominique Bernier	74,2857	26 h	Non
Saint-Jacques	Vacant	74,2857	26 h	
Saint-Joseph	Marie-Ève Foucault	74,2857	26 h	Non
Saint-Joseph	Mylène Roy	74,2857	26 h	Non
Napoléon-Bourassa	Julie Péloquin	75,0000	26 h 15	Oui
Saint-Gérard	Izabelle Mercier	100,0000	35 h	Oui
Saint-Gérard	Marianne Daunais	57,1429	20 h	Non
Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Saint-Jean)	Chantal Morin	71,4286	25 h	Non
Bruno-Choquette	Camille Tétreault	42,8571	15 h	Non
Saint-Lucien	Jessyca Blanchette	100,0000	35 h	Oui
Saint-Lucien	Aby Jasmin-Tessier	100,0000	35 h	Oui
Saint-Lucien	Marlène Caron	100,0000	35 h	Oui
Saint-Lucien	Isabelle Lapointe-Veilleux	100,0000	35 h	Oui
Saint-Lucien	Jonathan Roy	85,7143	30 h	Non
Joséphine-Dandurand	Nathalie Royer	100,0000	35 h	Oui
Joséphine-Dandurand	Sylvain Émond	100,0000	35 h	Oui
Joseph-Amédée-Bélanger	Nathalie Thibault	100,0000	35 h	Oui
Joseph-Amédée-Bélanger	Pierre-Antoine Germain	100,0000	35 h	Oui
Joseph-Amédée-Bélanger	Annick Gélinau	100,0000	35 h	Oui
Joseph-Amédée-Bélanger	Chantal Berthiaume	100,0000	35 h	Oui
Joseph-Amédée-Bélanger	Magalie Gauthier	100,0000	35 h	Oui
Joseph-Amédée-Bélanger	Marjorie Audet	80,0000	28 h	Oui
Joseph-Amédée-Bélanger	Josée Dumont	80,0000	28 h	Oui
Joseph-Amédée-Bélanger	Joanick Henripin-Couture	80,0000	28 h	Non

Techniciens en éducation spécialisée				
Postes maintenus				
Écoles	Personnes visées	% poste	Nombre d'heures	Permanence
Joseph-Amédée-Bélanger	Joël Dandurand	82,8571	29 h	Non
Joseph-Amédée-Bélanger	Vacant	42,8571	15 h	
Marguerite-Bourgeois	Julie Bergeron	100,0000	35 h	Oui
Marguerite-Bourgeois	Nadine Martin	100,0000	35 h	Oui
Marguerite-Bourgeois	Annie Charland	100,0000	35 h	Oui
Marguerite-Bourgeois	Hugo Demers	100,0000	35 h	Oui
Polyvalente Marcel-Landry	Ginette Leblanc	100,0000	35 h	Oui
Polyvalente Marcel-Landry	Véronique Bernard	100,0000	35 h	Oui
Polyvalente Marcel-Landry	Marie-Claude Lussier	100,0000	35 h	Oui
Polyvalente Marcel-Landry	Mylène Bouchard	85,7143	30 h	Oui
Polyvalente Marcel-Landry	Krystal Viens	85,7143	30 h	Non
Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot	Éric Leblanc	100,0000	35 h	Oui
Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot	Mélanie Melo	100,0000	35 h	Oui
Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot	Valérie Laramée	100,0000	35 h	Oui
Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot	Martine Péloquin	100,0000	35 h	Oui
Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot	Annie Brouillette	78,5714	27 h 30	Oui
Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot	Christiane Vincent	97,1429	34 h	Oui
Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot	Joanie Demers	85,7143	30 h	Oui
Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot	Annie Chassé	87,1429	30 h 30	Oui
Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot	Martine Savard	88,5714	31 h	Non
Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot	Véronique Fleury	87,1429	30 h 30	Oui
Docteur-Alexis-Bouthillier	Jean-François Joseph	100,0000	35 h	Oui
Docteur-Alexis-Bouthillier	Véronique Lamarre	100,0000	35 h	Oui
Docteur-Alexis-Bouthillier	Annie Martel	100,0000	35 h	Oui
Docteur-Alexis-Bouthillier	Marie-Chantal Rodrigue	100,0000	35 h	Oui
Docteur-Alexis-Bouthillier	Mélissa Pichette	88,5714	31 h	Non
Docteur-Alexis-Bouthillier	Karine Duteau	74,2857	26 h	Non
Monseigneur-Euclide-Théberge	Lyne Rousseau	100,0000	35 h	Oui
Monseigneur-Euclide-Théberge	Lucie Duguay	100,0000	35 h	Oui
Monseigneur-Euclide-Théberge	Amélie Guay	90,0000	31 h 30	Oui
Monseigneur-Euclide-Théberge	Isabelle Quimper	100,0000	35 h	Oui
Monseigneur-Euclide-Théberge	Karine Labarre	100,0000	35 h	Oui
Monseigneur-Euclide-Théberge	Nathalie St-Hilaire	74,2857	26 h	Non

Techniciens en éducation spécialisée				
Postes maintenus				
Écoles	Personnes visées	% poste	Nombre d'heures	Permanence
Marie-Rivier	Marie-Claude Lévesque	92,8571	32 h 30	Oui
Marie-Rivier	Marie-France Turmel	100,0000	35 h	Oui
Marie-Rivier	Audrey Campbell	100,0000	35 h	Oui
Marie-Rivier	Isabelle Boyer	100,0000	35 h	Oui
Marie-Rivier	Karine Giguère	92,8571	32 h 30	Oui
Marie-Rivier	Mylène Falcon	92,8571	32 h 30	Oui
Marie-Rivier	Nicole Dion	92,8571	32 h 30	Oui
Marie-Rivier	Isabelle Durand	92,8571	32 h 30	Oui
Marie-Rivier	Nancy Leclerc	92,8571	32 h 30	Oui
Marie-Rivier	Fabienne Chapuis	92,8571	32 h 30	Oui
Marie-Rivier	Fleur-Ange Loïselle	92,8571	32 h 30	Oui
Marie-Rivier	Julie Forand	85,7143	30 h	Oui
Marie-Rivier	Julie Madore	92,8571	32 h 30	Oui
Marie-Rivier	Anik Désautels	92,8571	32 h 30	Non
Marie-Rivier	Chantale Forgues	92,8571	32 h 30	Non
Marie-Rivier	Sabrina Bossé-Mercier	92,8571	32 h 30	Non
Marie-Rivier	Sophie Mihaluk	92,8571	32 h 30	Non
Marie-Rivier	Audrey Hébert	85,7143	30 h	Non
Marie-Rivier	Mélanie Descheneaux-Lafond	85,7143	30 h	Non
Marie-Rivier	Chantal Lévesque	85,7143	30 h	Non
Marie-Rivier	Philippe Gagné	85,7143	30 h	Non
Marie-Rivier	Catherine Bélanger	85,7143	30 h	Non
Marie-Rivier	Nicole Dubé	85,7143	30 h	Non
Marie-Rivier	Vacant	80,0000	28 h	
Aux-Quatre-Vents	Sonia Pouliot	100,0000	35 h	Oui
Aux-Quatre-Vents	Nancy Fournier	100,0000	35 h	Oui
Aux-Quatre-Vents	Julie Girard	74,2857	26 h	Non
Aux-Quatre-Vents	Julie Gagnon	74,2857	26 h	Non
Aux-Quatre-Vents	Valérie Mercier *	74,2857	26 h	Non
des Prés-Verts	Norman Trudeau	100,0000	35 h	Oui
des Prés-Verts	Stéphane Beaudin	85,7143	30 h	Oui
Marie-Derome	Francine Morency	71,4286	25 h	Non
Centre d'éducation des adultes La Relance	Isabelle Gervais	100,0000	35 h	Oui

* Transfert de clientèle, moins de 5 kilomètres.

- Karine Giguère bénéficie d'une protection salariale à 35 h.

Techniciens en éducation spécialisée		
Postes créés		
Écoles	% poste	Nombre d'heures
Jean XXIII	75,0000	26 h 15
Jean XXIII	45,0000	15 h 45
Saint-Michel	91,4286	32 h

Techniciens en éducation spécialisée
Postes créés

Écoles	% poste	Nombre d'heures
Saint-Michel	91,4286	32 h
Saint-Vincent	61,4286	21 h 30
Saint-Vincent	92,8571	32 h 30
Micheline-Brodeur	75,0000	26 h 15
de Monnoir	85,7143	30 h
de Monnoir	45,7143	16 h
de Monnoir	34,2857	12 h
Paul-Germain-Ostiguy	60,0000	21 h
Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Iberville)	80,0000	28 h
Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Iberville)	74,2857	26 h
Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Iberville)	74,2857	26 h
du Pélican	100,0000	35 h
Sacré-Cœur	91,4286	32 h
Sacré-Cœur	91,4286	32 h
Sacré-Cœur	71,4286	25 h
Sacré-Cœur	71,4286	25 h
Sacré-Cœur	40,0000	14 h
Hamel	35,7143	12 h 30
Saint-Alexandre	85,7143	30 h
Saint-Alexandre	100,0000	35 h
Frère-André	100,0000	35 h
du Petit Clocher	65,7143	23 h
Capitaine-Luc-Fortin	80,0000	28 h
de Richelieu	80,0000	28 h
de Richelieu	80,0000	28 h
de Richelieu	85,7143	30 h
de Richelieu	91,4286	32 h
de Richelieu	91,4286	32 h
Jeanne-Mance	71,4286	25 h
de Ramezay	90,0000	31 h 30
de Ramezay	77,1429	27 h
Pointe-Olivier	85,7143	30 h
Saint-Jacques	57,1429	20 h
Saint-Blaise	77,1429	27 h
Napoléon-Bourassa	74,2857	26 h
Napoléon-Bourassa	74,2857	26 h
Saint-Eugène	71,4286	25 h
Saint-Eugène	71,4286	25 h
Saint-Eugène	28,5714	10 h
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur	75,7143	26 h 30
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur	75,7143	26 h 30
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur	54,2857	19 h
Saint-Gérard	91,4286	32 h
Saint-Gérard	91,4286	32 h
Saint-Gérard	91,4286	32 h
Saint-Gérard	85,7143	30 h
Bruno-Choquette	85,7143	30 h
Bruno-Choquette	42,8571	15 h
Saint-Lucien	42,8571	15 h

Techniciens en éducation spécialisée Postes créés		
Écoles	% poste	Nombre d'heures
Saint-Lucien	71,4286	25 h
Joséphine-Dandurand	100,0000	35 h
Joséphine-Dandurand	71,4286	25 h
Joseph-Amédée-Bélanger	74,2857	26 h
Joseph-Amédée-Bélanger	18,5714	6 h 30
Joseph-Amédée-Bélanger	18,5714	6 h
Marguerite-Bourgeois	100,0000	35 h
Marguerite-Bourgeois	85,7143	30 h
Marguerite-Bourgeois	85,7143	30 h
Marguerite-Bourgeois	68,5714	24 h
Marguerite-Bourgeois	60,0000	21 h
Polyvalente Marcel-Landry	100,0000	35 h
Polyvalente Marcel-Landry	100,0000	35 h
Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot	41,4286	14 h 30
Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot	71,4286	25 h
Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot	71,4286	25 h
Docteur-Alexis-Bouthillier	77,1429	27 h
Monseigneur-Euclide-Théberge	57,1429	20 h
Monseigneur-Euclide-Théberge	74,2857	26 h
Monseigneur-Euclide-Théberge	85,7143	30 h
Monseigneur-Euclide-Théberge	85,7143	30 h
Monseigneur-Euclide-Théberge	42,8571	15 h
Marie-Rivier	85,7143	30 h
Marie-Rivier	85,7143	30 h
Marie-Rivier	85,7143	30 h
Aux-Quatre-Vents	71,4286	25 h
des Prés-Verts	80,0000	28 h
Marie-Derome	85,7143	30 h

Préposés aux élèves handicapés Postes abolis				
Écoles	Personnes visées	% poste	Nombre d'heures	Permanence
de Ramezay	Vacant	60,0000	21 h	
Saint-Eugène	Nadine Renaud	7,1429	2 h 30	Non
Saint-Eugène	Nadine Renaud	32,1429	11 h 15	Non
Saint-Eugène	Nadine Renaud	9,5238	3 h 20	Non
Polyvalente Marcel-Landry	France Lanciault	100,0000	35 h	Oui
Marie-Rivier	Pauline Martin (Vacant/ Retraite)	100,0000	35 h	
Marie-Rivier	Marie Lebrun	81,4286	28 h 30	Oui
Marie-Rivier	Marie-Ève Pagé- Dansereau	64,2857	22 h 30	Non
Marie-Rivier	Vivyann Moquin	14,2857	5 h	Non
Marie-Rivier	Maryse Nolin	14,2857	5 h	Non
Marie-Rivier	Vacant	57,1429	20 h	

- France Lanciault bénéficie d'une protection salariale à 35 h.
- Marie Lebrun bénéficie d'une protection salariale à 28 h 30.

- À titre indicatif, les postes sont abolis pour le motif « réduction de services spécifiques à rendre » ou pour le motif « modification de services spécifiques à rendre ».

Préposés aux élèves handicapés				
Postes maintenus				
Écoles	Personnes visées	% poste	Nombre d'heures	Permanence
Alberte-Melançon	Angèle Robert	100,0000	35 h	Oui
Saint-Eugène	Louise Brodeur	100,0000	35 h	Oui
Saint-Eugène	Jacques Lanciault	100,0000	35 h	Oui
Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot	Line Rodrigue	100,0000	35 h	Oui
Aux-Quatre-Vents	Lucie Morette *	100,0000	35 h	Oui
Marie-Rivier	Hélène L'Heureux	100,0000	35 h	Oui
Marie-Rivier	Diane Rodrigue	100,0000	35 h	Oui
Marie-Rivier	Martine Dugas	100,0000	35 h	Oui
Marie-Rivier	Chantal Godbout	100,0000	35 h	Oui
Marie-Rivier	Francine Lessard	100,0000	35 h	Oui
Marie-Rivier	Rachelle Lessard	85,7143	30 h	Oui
Marie-Rivier	Sébastien Bisailon	71,4286	25 h	Non
Marie-Rivier	Annie Lavallée	71,4286	25 h	Non
Marie-Rivier	Michel Jacques	71,4286	25 h	Non
Marie-Rivier	Camille Julie Poirier	28,5714	10 h	Non
Marie-Rivier	Chantal Trudeau	28,5714	10 h	Non
Marie-Rivier	Nathalie Dansereau	14,2857	5 h	Non
Marie-Rivier	Sylvie Desmarais	14,2857	5 h	Non

* Transfert de clientèle, moins de 5 kilomètres.

Préposés aux élèves handicapés		
Postes créés		
Écoles	% poste	Nombre d'heures
Sacré-Coeur	85,7143	30 h
Sacré-Coeur	85,7143	30 h
Frère-André	71,4286	25 h
de Richelieu	71,4286	25 h
de Ramezay	68,5714	24 h
de Ramezay	45,7143	16 h
Saint-Eugène	100,0000	35 h
Saint-Eugène	7,1429	2 h 30
Saint-Eugène	22,6191	7 h 55
Saint-Eugène	7,1429	2 h 30
Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Saint-Jean)	71,4286	25 h
Joseph-Amédée-Bélanger	100,0000	35 h
Joseph-Amédée-Bélanger	40,0000	14 h
Marguerite-Bourgeoys	71,4286	25 h
Marie-Rivier	85,7143	30 h
Marie-Rivier	85,7143	30 h
Marie-Rivier	85,7143	30 h
Marie-Rivier	71,4286	25 h

Préposés aux élèves handicapés		
Postes créés		
Écoles	% poste	Nombre d'heures
Marie-Rivier	38,5714	13 h 30
Marie-Rivier	28,5714	10 h
Marie-Rivier	28,5714	10 h
Marie-Rivier	28,5714	10 h
Marie-Rivier	28,5714	10 h
Marie-Rivier	28,5714	10 h

Adopté à l'unanimité.

10.1 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019-2020 (documents RF 19.06.18-10.1)

Considérant que conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3), la Commission scolaire des Hautes-Rivières doit adopter et transmettre au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2019-2020;

Considérant que ce budget prévoit un déficit d'exercice de 1 132 931 \$ et que ce montant est égal à la limite d'appropriation de l'excédent accumulé autorisée par les Règles budgétaires de fonctionnement des commissions scolaires pour les années scolaires 2018-2019 à 2020-2021;

Considérant que le montant pour le financement de besoins locaux calculé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur conformément au *Règlement sur le calcul du montant pour le financement de besoins locaux des commissions scolaires pour l'année scolaire 2019-2020* est au montant de 44 473 314 \$;

Considérant que le produit de la taxe scolaire au montant de 23 017 270 \$ a été établi en prenant en considération :

- une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables avant exemption au montant de 16 533 083 951 \$;
- une exemption de 25 000 \$ lorsqu'applicable;
- un taux de taxe scolaire établi par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à la hauteur de 0,15261 \$ du 100 \$ d'évaluation;

Considérant la présentation des orientations budgétaires et des prévisions budgétaires, et les discussions tenues à ce sujet par les membres du conseil des commissaires, lors des comités de travail du 6 mai et du 11 juin 2019;

**HR 19.06.18
009**

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

Que le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 235 571 789 \$ et des dépenses de 236 704 720 \$ soit adopté et transmis au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Adopté à l'unanimité.

10.2 ADOPTION DES RÈGLES BUDGÉTAIRES 2019-2020 (RFP 03 – PR01) (documents RF 19.06.18-10.2)

Considérant l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique*, qui prévoit notamment que la commission scolaire procède entre ses écoles, ses centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes, à une répartition équitable des ressources financières;

Considérant la *Politique de répartition des ressources financières* en vigueur à la Commission scolaire des Hautes-Rivières (RFP 03);

Considérant la présentation des modifications proposées à la *Procédure* et les discussions tenues à ce sujet par les membres du conseil des commissaires, lors des comités de travail du 6 mai et du 11 juin 2019;

Considérant les consultations menées auprès des instances concernées;

Il est proposé par madame Isabelle Brulotte :

D'adopter les règles budgétaires 2019-2020 (RFP 03 – PR 01) telles que déposées.

Adopté à l'unanimité.

10.3 TAX D'INDEMNISATION DES FRAIS DE DÉPLACEMENT POUR L'ANNÉE 2019-2020 (document RF 19.06.18-10.3)

Considérant que des employés doivent encourir des frais lors de déplacements dans l'exercice de leurs fonctions;

Considérant l'obligation faite par les conventions collectives;

Considérant l'obligation prévue au point 6.1.1 de la « *Politique de remboursement des frais de déplacement, de subsistance, de logement, de représentation et de perfectionnement* », d'établir annuellement le taux d'indemnisation du kilométrage;

Considérant l'analyse présentée et les discussions tenues à ce sujet par les membres du conseil des commissaires, lors du comité de travail du 28 mai 2019;

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

D'établir le taux d'indemnisation pour le kilométrage à 0,46 \$ du kilomètre pour l'année 2019-2020.

Adopté à l'unanimité.

10.4 FRAIS DE SURVEILLANCE À L'HEURE DU DÎNER – TARIFICATION 2019-2020 (document RF 19.06.18-10.4)

Considérant que les dépenses encourues par la commission scolaire pour assurer la surveillance des élèves à l'heure du dîner ne sont pas subventionnées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

Considérant que l'article 292 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit qu'il appartient à la commission scolaire de déterminer les conditions financières pour assurer la surveillance des élèves à l'école à l'heure du dîner;

HR 19.06.18
010

HR 19.06.18
011

Considérant qu'en 2019-2020, au primaire, une pause de vingt minutes est prévue à l'horaire immédiatement après la période du dîner suite à la modification de l'article 17 du *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire*;

Considérant l'article 9 de la *Politique relative aux contributions financières exigées des parents ou des usagers* (HR 06.05.08-003) qui prévoit que la commission scolaire détermine par résolution, les contributions financières qui pourraient être exigées à l'égard de ce service;

Considérant que l'article 75.0.1 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit qu'une contribution exigée ne peut excéder le coût réel du bien ou du service visé;

Considérant les scénarios présentés et les discussions tenues à ce sujet par les membres du conseil des commissaires, lors des comités de travail du 28 mai et du 11 juin 2019;

HR 19.06.18
012

Il est proposé par monsieur François Blais :

D'établir la tarification pour la surveillance à l'heure du dîner selon les modalités suivantes pour l'année scolaire 2019-2020.

Préscolaire et primaire

166 \$ pour le premier enfant;

129 \$ pour le deuxième enfant;

Dîneurs occasionnels : 2,10 \$ par midi;

Maximum de 295 \$ par famille au primaire et au préscolaire.

Secondaire

48 \$ par élève.

Adopté à l'unanimité.

12.1 ADJUDICATION DE CONTRATS

12.1.1 RÉFECTION DE TOITURE - ÉCOLE DE RICHELIEU, ÉDIFICE SAINT-JOSEPH
(document RM 19.06.18-12.1.1)

Considérant l'analyse de la soumission reçue;

HR 19.06.18
013

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

D'accorder au seul soumissionnaire conforme, Groupe Cirtech Inc., le contrat pour la réfection de toiture à l'école de Richelieu, édifice Saint-Joseph, au montant de 289 000,00 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

12.1.2 MODERNISATION D'UN ASCENSEUR BLOC C - ÉCOLE ST-VINCENT (document RM 19.06.18-12.1.2)

Considérant l'analyse de la soumission reçue;

HR 19.06.18
014

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

D'accorder au seul soumissionnaire conforme, Ascenseurs Richelieu, le contrat pour la modernisation d'un ascenseur au bloc C à l'école Saint-Vincent, au montant de 94 900,00 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

12.1.3 CADENASSAGE POUR TOUS LES ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE (document RM 19.06.18- 12.1.3)

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

HR 19.06.18
015

Il est proposé par monsieur François Blais :

D'accorder aux plus bas soumissionnaires conformes, soit à la firme Fabtech ID un contrat de 11 268,36 \$ pour le lot #2 et à la firme Lumen pour les lots #1 et 3 un contrat de 54 938,86 \$ pour l'acquisition de cadenas et matériel de protection pour tous les établissements de la Commission scolaire pour un montant total de 66 207,22 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

14- REMERCIEMENTS ET FÉLICITATIONS

HR 19.06.18
016

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

Que des félicitations soient adressées aux membres du conseil d'établissement de l'école du Pélican, pour l'organisation de la Péli-course autour des deux édifices de l'école afin d'amasser des fonds pour les sorties scolaires. Cette activité a mis au premier plan la complicité parents-enfants.

Adopté à l'unanimité.

HR 19.06.18
017

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que des remerciements soient transmis aux membres de la Fondation Jacques Landry pour leur énergie et leur engagement envers la jeunesse locale de Venise-en-Québec et de Saint-Sébastien. Félicitations pour la réussite du souper-bénéfice tenu le 7 juin 2019.

Adopté à l'unanimité.

HR 19.06.18
018

Il est proposé par madame Isabelle Brulotte :

Que des félicitations soient adressées aux membres de l'équipe de l'école Joséphine-Dandurand, pour l'organisation de la marche de l'espoir, dans le cadre du Relais pour la vie, qui a permis d'amasser une somme de plus de 18 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

HR 19.06.18
019

Il est proposé par Isabelle Brulotte :

Que des félicitations soient adressées à madame Annie Ducharme pour sa contribution et son implication dans toutes les activités visant à sensibiliser la population à la réalité des élèves TSA. Les activités tenues permettent de financer des projets artistiques réalisés par ces élèves.

Adopté à l'unanimité.

HR 19.06.18
020

Il est proposé par monsieur François Blais :

Que des félicitations soient adressées à mesdames Sonya Thorne et Marie-Chantal Metellus, conseillères pédagogiques, mesdames Anny-Pier Boivin, Lise Daoust et Cécile Lanctôt, enseignantes, ainsi qu'à madame Nadia Guay, bibliothécaire, pour leur implication dans l'organisation de l'activité « *Voyage autour du monde* ». Constater la fierté des parents à l'égard de leurs enfants constitue une grande récompense pour toutes les personnes qui interviennent auprès de ces jeunes.

Adopté à l'unanimité.

HR 19.06.18
021

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient adressées à madame Nathalie Beaudoin, pour sa récente nomination à titre de directrice générale du Cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu. Le conseil des commissaires et la direction générale de la Commission scolaire des Hautes-Rivières souhaitent assurer à la directrice générale leur habituelle collaboration en matière de réponse aux enjeux régionaux en ce qui concerne les défis en éducation et en formation de main-d'œuvre.

Adopté à l'unanimité.

15. AUTRES SUJETS

Aucun autre sujet n'est ajouté.

16. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

HR 19.06.18
022

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que la séance soit ajournée au mercredi 26 juin 2019 à 19 h 30 à l'école Joséphine-Dandurand, Édifice Beaulieu, 135, boul. du Séminaire Nord, Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec, J3B 5K2.

Adopté à l'unanimité.

LA PRÉSIDENTE

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL